

# ACCORD TEMPS DE TRAVAIL



Depuis plus d'un an, profitant de la crise sanitaire et de l'état d'urgence, certaines directions ont décidé de ne plus appliquer les accords temps de travail.

Les salariés des caisses concernées se voient interdits de RTT depuis plus d'un an.

Comble de la discrimination, dans certains organismes, les cadres au forfait jour continuent à bénéficier des RTT contrairement aux autres salariés !

**Lors de la dernière séance de négociation nationale sur le télétravail, la FNEMSA a présenté un texte qui impliquerait une remise en cause des accords du temps de travail.**

Dans certains organismes, les directions ont engagé des négociations qui vont dans le même sens avec la proposition de passage à 7 heures par jour.

Après des années d'efforts avec les mutualisations, réorganisations, suppressions de poste, après plus d'un an de crise sanitaire,

Après des années de blocage des salaires,

**La MSA va encore plus loin et cherche la remise en cause des accords temps de travail.**

**C'est totalement intolérable !**

**POUR LA CGT, LE TÉLÉTRAVAIL NE DOIT PAS ÊTRE UN PRÉTEXTE À LA REMISE EN CAUSE DES ACCORDS TEMPS DE TRAVAIL !**